



# Appel à Projets Scientifiques

## Précisions

- 1) **Nombre de projets par candidat ou par laboratoire :** Une seule demande déposée par candidat (hormis la demande de renouvellement) est autorisée. Plusieurs projets peuvent être soumis par un même laboratoire, s'ils concernent des sujets différents. Dans ce cas, il est impératif de joindre à votre dossier une lettre justificative du directeur de votre laboratoire.
- 2) **Lors du remplissage :** vous devez compléter tous les items obligatoires (\*) pour passer à la page suivante.
- 3) **Coût total du projet :** Renseigner le coût du projet comprenant les financements demandés à des organismes autres que Vaincre la Mucoviscidose (tous salaires demandés inclus), hors salaires de titulaires.
- 4) **Résumé Grand Public :** Cette partie sert à informer les donateurs des projets financés par l'Association, ainsi il vous est demandé de vulgariser la description de votre projet. Les membres du Conseil d'Administration de l'association se réfèrent, entre autres, à cette description pour apprécier l'apport de vos travaux au domaine de la Mucoviscidose. Cette partie est donc importante.
- 5) **Equivalent Temps Plein (ETP):** Il s'agit du temps de travail consacré au projet, par rapport au temps de travail total. Un individu consacrant 75% de son temps de travail total à un projet présente un ETP de 0.75 concernant ce projet.
- 6) **Nombre de caractères de chaque encadré :** Référez-vous au nombre de caractères maximum (excluant les espaces) indiqué à chaque fois.  vous permet de vérifier l'espace de saisie restant dans l'encadré. **Nombre de caractères** vous donnant le nombre de caractères atteint.
- 7) **Salaires des doctorants :** Le financement sera versé à l'organisme gestionnaire qui établira un CDD avec le doctorant dans le cadre d'une convention avec Vaincre la Mucoviscidose. Le Conseil d'administration de l'association a fixé le salaire annuel d'un doctorant (toutes charges comprises) à un montant maximum de 40 000 €. Pour la subvention du doctorant, veuillez-vous renseigner sur la grille de salaire appliquée par l'organisme gestionnaire. Aucune modification ultérieure ne sera prise en compte.
- 8) **Salaires des post-doctorants niveau 1:** le statut « post doctorant niveau 1 » correspond aux personnes ayant, au moment de la demande, effectué moins de 2 années de post-doctorat. Le salaire d'un post-doctorant niveau 1 est de 50 004 € (financement incluant les charges sociales).
- 9) **Salaires des post-doctorants niveau 2:** le statut « post doctorant niveau 2 » correspond aux personnes ayant, au moment de la demande, effectué plus de 2 années de post-doctorat. Le salaire d'un post-doctorant niveau 2 est de 67 008 € (financement incluant les charges sociales).

- 10) **Curriculum Vitae** : Les responsables d'équipes renseignent directement leurs CV au niveau de l'encadré prévu à cet effet. Le CV d'un doctorant ou post-doctorant peut être téléchargé ultérieurement (après soumission électronique du dossier) et avant la tenue de la réunion du Conseil Scientifique (mi-mai). Cet élément reste IMPERATIF pour la prise en compte du projet lors de la décision finale.
- 11) **Rapport d'activité** : Les équipes financées par l'association dans le cadre d'un précédent appel à projets de recherche scientifique devront impérativement compléter le rapport d'activité inclus dans le formulaire.
- 12) **Modèles Souris** : l'association met à disposition des laboratoires qu'elle soutient 3 modèles de souris de la mucoviscidose par l'intermédiaire du CDTA d'Orléans. Afin d'optimiser la gestion de l'élevage, veuillez préciser le nombre de souris souhaité dans le cadre de votre projet. Pour obtenir plus d'informations concernant ces modèles souris, contacter Mélanie Tobin, chargée de projets scientifiques en recherche fondamentale de Vaincre la Mucoviscidose ([mtobin@vaincrelamuco.org](mailto:mtobin@vaincrelamuco.org))
- 13) **Équipe associée** : Vous devez obtenir auprès de chaque responsable d'équipe associée un courrier indiquant leur accord de participation au projet
- 14) **Dossier complet** : Il n'est plus nécessaire de nous envoyer le dossier imprimé et signé !!!!

## **Décision finale concernant votre dossier**

Les décisions d'attribution de financement seront connues au mois de Juillet.